



## **Protocole de dénombrements des populations hivernantes de pigeon ramier (*Columba palumbus*) en zone agricole**

### **Objectifs**

Connaître la répartition spatiale des populations hivernantes de pigeon ramier et évaluer les tendances d'évolution des effectifs dans la zone agricole.

### **Définition de l'aire d'étude**

Le canton détermine l'unité territoriale.

L'aire d'étude se définit par l'ensemble des cantons dont le taux de boisement est inférieur à 50 %. Les cantons boisés isolés sont intégrés dans le champ de l'étude.

### **Principe des dénombrements**

En période d'hivernage les pigeons ramiers sont grégaires. Ils ont tendance à se regrouper massivement le soir dans des sites dorts.

La stratégie consiste à réaliser des opérations de dénombrement sur les sites à forte concentration d'oiseaux. En effet, plus de 80 % des oiseaux sont comptabilisés sur 20 % de sites.

### **Matériels et moyens humains**

Dans chaque canton un animateur a été désigné pour faire partie du réseau de surveillance départemental. Le canton constitue la bonne échelle géographique permettant à l'animateur de repérer, en quelques jours, avant le comptage, les sites de dorts présentant de fortes concentrations d'oiseaux.

Le ou les dorts retenue(s) doit (vent) comporter 80 % des oiseaux du canton.

Les fédérations départementales des chasseurs animent et forment le réseau de surveillance et des estimateurs sont formés sur la base d'un programme comprenant des exercices de dénombrement à partir de photographies de vols de pigeons ramiers. Les estimateurs interviennent le jour du comptage.

### **Méthode**

Les recensements se réalisent à l'aube. L'estimateur occupe son poste avant le lever du jour.

La veille dans l'après midi, une évaluation des pigeons ramiers entrant au dortoir est réalisée.

Les pigeons ramiers sont comptés lorsqu'ils abandonnent le dortoir de façon naturelle pour se diriger vers les zones d'alimentation généralement dans les deux heures qui suivent le lever du soleil.

Ces opérations de recensement sont réalisées le même jour une fois tous les 15 des mois de décembre et janvier.

Les estimateurs utilisent une fiche de dénombrement (Cf. fiche 1). Les résultats sont transmis aux fédérations départementales des chasseurs qui totalisent le nombre d'oiseaux estimés par canton (Cf. fiche 2).

Des analyses quantitatives et cartographiques par canton et à l'échelle de l'aire d'étude sont réalisées par le GIFS France.